



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 MARS 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 38

Votants : 47

N° CC2024-02-03C

OBJET :

**BUDGET ANNEXE ZONE
D'ACTIVITES DE LA
CCPSE 57110
AFFECTATION DES
RESULTATS 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 28 février 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Didier BOURNAT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; René POUILLE ; Valérie ROCHE ; Christophe SARRE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Marie TARDIVAT ; Jacques THOMAS

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Didier BOURNAT ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Gilles GOUYON ayant donné procuration à Bernard FAVIER ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Christian JEROME ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Yves ARNAUD remplacé par Dominique DINYTASZ ; Jean-Claude BELLARD remplacé par Gilles NAVARRO ; François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; David SABY remplacé par Claude CHAMBON ;

Excusés : Cédric BOILOT.

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

AR Prefecture

063-200072080-20240305-DCC20240203C-DE
Reçu le 22/03/2024

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le comptes administratif 2023 et le compte de gestion 2023 du budget annexes ZA de la CCPSE (57110) approuvés par délibération du conseil communautaire du même jour,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-3 036,53
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (448 926.35 - 221 448.30)	227 478,05
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-230 514,58
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-89 590,11
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (193 363.61 - 280 270.42)	-86 906,81
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-2 683,30
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-89 590,11

Propose au Conseil Communautaire :

- D'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	3 036,53

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte cette proposition
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions.

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 5 mars 2024.

Le Président,
Laurent DUMAS
